

ACTION N°		RESTAURATION DE SITES NATURELS				
CDB 9_08	FA 9	CT 9_4	Suivi biologique des zones de non prélèvement en cœur marin du Parc national des Calanques - suivi corail (quinquennal et annuel)			
DEFI principal * : 2 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation)		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION				
OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A2-1 Améliorer l'état des connaissances sur les milieux littoraux et les cours d'eau, constituer un inventaire global des milieux aquatiques, littoraux et maritimes		CONTEXTE ET OBJECTIFS : Le décret de création du Parc national des Calanques a institué 7 zones de non-prélèvement (ZNP) au sein du périmètre de cœur marin. Toute pêche est interdite dans ces zones. Le corail rouge (<i>Corallium rubrum</i>) a été choisi comme espèce indicatrice caractérisant les communautés benthiques. Un "état zéro" du corail rouge a été réalisé en 2013 et un premier suivi 5 ans après, en 2018. Un suivi de long terme de l'évolution de ces populations est maintenant nécessaire, notamment 10 ans après la création des 7 ZNP. L'objectif de la présente action est de poursuivre ce suivi des colonies de corail rouge de deux manières : -d'une part, à travers une surveillance approfondie, -d'autre part, via une veille à plus haute fréquence (veille annuelle). DESCRIPTION DE L'ACTION : Afin de permettre la comparaison avec les résultats issus de l'état zéro et de l'état intermédiaire (+5 ans), et de pouvoir mettre en exergue d'éventuelles tendances d'évolution spatio-temporelle, les protocoles à utiliser pour cette étude seront les mêmes que ceux adoptés lors de la réalisation de l'état zéro. Deux types de suivi seront mis en place : 1. un suivi approfondi, à réaliser dans la mesure du possible tous les cinq ans , visant à évaluer, via des moyens photogrammétriques, la taille et l'état de conservation des peuplements et à suivre leur évolution dans le temps, sur 10 stations sélectionnées. Le suivi quinquennal permet une analyse à la fois quantitative et qualitative des populations. 2. une veille annuelle sur les stations sélectionnées (Suivi Annuel des Sites à Corail – SISCO). Cet effort de surveillance à haute fréquence, réalisé par des méthodes photogrammétriques permettra : - de disposer d'un système d'alerte permettant de signaler, à échéances rapprochées, les anomalies pouvant affecter l'état de conservation de l'espèce sur certains sites, - de réaliser un bilan qualitatif des populations à l'échelle du Parc national, - d'initier, si besoin, un suivi poussé pour caractériser de façon fiable et précise l'ampleur de la perturbation, - de mettre en place, lorsque c'est possible, des mesures particulières de gestion. Contrat de Transition 2023-2024 : Année 2023 Phase préparatoire: validation de la méthodologie, en prenant en compte l'épisode de mortalité et le bilan post canicule sous-marine. Phase de terrain : acquisition des nouvelles données sur les colonies de corail rouge (photogrammétrie et ROV), traitement, analyse des résultats, proposition d'éléments/pistes de gestion, poursuite de la formation des agents du Parc national à la veille annuelle et bilan de l'observation. Indicateurs de suivi : Suivi des indicateurs biologiques définis dans le cadre de l'étude.				
Maitre d'ouvrage Parc National des Calanques						
PARTENAIRES TECHNIQUES : communauté scientifique						
TERRITOIRE: Cœur marin et aire maritime adjacente (pour zones de référence) du Parc national des Calanques						
SDAGE n° masses d'eau: FRDC06b, FRDC07a, FRDC07b						
Correspondance programme de mesures :						
TYPE D'OPERATION:						
Etude		X				
Gestion/Exploitation						
Travaux/prestation						
Expérimentation						
Animation						
Communication / sensibilisation						
INDICATEUR DE SUIVI indicateurs biologiques						
COUT OPERATION TTC* 80 000 € Détail : Suivis externalisés 80 000 € *l'établissement public Parc national des Calanques ne peut pas indiquer les coûts HT car il est non assujetti à la TVA		Planning		Contrat de Transition		
				2023		2024
		suivis				
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC	REGION SUD PACA	CD 13	COMMUNES	Autres financeurs Parc National des Calanques, OFB (*)
12%	0%	0%	0%	0%	0%	88%
9 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 600,00 €